

VERSION ABRÉGÉE

**EN ÉDUCATION DES ADULTES,
AGIR SUR L'EXPRESSION
DE LA DEMANDE DE FORMATION :
UNE QUESTION D'ÉQUITÉ**

AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Avril 2006

Le Conseil supérieur de l'éducation a confié la préparation de cet avis à la Commission de l'éducation des adultes de 2003 à 2006.

Cette commission était composée de : Denis Ménard, Ricardo Acevedo, Marie-Andrée Beaulieu, Berthe Bernatchez, Louise Bertrand, France Bilodeau, Martin Caron, Chantal Dubeau, Hilda Gallienne, Maryse Grenon, Monique Harvey, Diane Labbé, Marie Roy, Pierre Paquet, Gilles Petitclerc, Alain Picard, Silvane Robert, Martin Robitaille, Michel Thériault, Bernard Vallée, Brigitte Voyer.

Coordination et rédaction

Isabelle Gobeil, coordonnatrice de la Commission de l'éducation des adultes (CEA)

Recherche

Niambi Batiotila, agent de recherche
Isabelle Gobeil, coordonnatrice de la CEA
Gilles Roy, consultant

Soutien technique

Secrétariat : Marie-Andrée Ayotte
Documentation : Francine Vallée
Édition : Céline Dubois
Révision linguistique : Isabelle Tremblay

Conception graphique

Bleu Outremer

Mise en page

Idéation

Avis adopté à la 545^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation,
les 2 et 3 février 2006

ISBN : 2-550-46798-1

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2006

Reproduction autorisée à la condition de mentionner la source.

INTRODUCTION

En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité

Tel est l'essentiel du message du Conseil supérieur de l'éducation dans l'avis qu'il adresse au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qui interpelle aussi d'autres ministres, dont la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que les organisations intéressées à l'éducation des adultes et à la formation continue.

L'écart observé entre, d'une part, la reconnaissance de l'importance de l'éducation et de la formation continue des adultes et, d'autre part, la participation effective des adultes québécois révèle la nécessité d'actions visant à favoriser une expression élargie de la demande en cette matière. Certes, au cours des dernières décennies, les milieux de l'éducation des adultes et de la formation continue ont multiplié leurs efforts afin de mieux cerner les besoins de formation et d'ajuster leurs activités en conséquence. S'il faut compter sur ces acquis et les consolider, on doit néanmoins convenir que l'expression de la demande ne se manifeste pas de la même façon chez tous les adultes et dans toutes les organisations et même que, parfois, elle ne se manifeste pas du tout.

L'examen des principales caractéristiques de la participation des adultes à la formation fait ressortir clairement l'inégalité de l'accès et, donc, l'inégalité du partage des bénéfices à en retirer. Ce constat conduit le Conseil à faire de l'accessibilité à la formation une question d'équité sociale. Dans son avis, il fait valoir que toute action collective visant à favoriser une expression plus étendue et équitable de la demande d'éducation et de formation continue des adultes ne peut être envisagée sans changements considérables, d'abord en amont de la formation. Une action publique ciblant l'émergence d'une demande élargie d'éducation et de formation continue ne peut se limiter à une meilleure gestion des interventions connues. Elle oblige à se tourner vers les adultes et à susciter leur intérêt.

Devant la montée des discours sur la société du savoir, l'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie retient l'attention, notamment, des pouvoirs publics. De plus, la participation à la formation à l'âge adulte est déjà une réalité non négligeable. Pourquoi alors vouloir agir sur l'expression de la demande ? Que faut-il entendre par *expression de la demande* ? Quels changements l'adoption d'une stratégie visant son émergence peut-elle apporter ? Traiter de l'expression de la demande n'est-il qu'un effet de mode ?

UNE PARTICIPATION INÉGALE DES ADULTES À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION CONTINUE

De son examen de l'état de la situation, le Conseil retient quelques faits qui méritent une attention particulière :

- La participation des adultes québécois à l'éducation et à la formation continue est inférieure à celle des adultes canadiens. Devant l'importance que revêt la mise à jour continue des savoirs et des compétences, à des fins personnelles ou professionnelles, cet écart doit au moins être comblé.
- On observe une tendance à la baisse de cette participation, même si l'on a constaté, dans des enquêtes menées en 2002 et en 2003, un redressement au Québec en ce qui a trait à la formation soutenue par l'employeur.
- L'intérêt des adultes pour la formation continue et leur participation sont variables et tiennent en grande partie à leur situation et à la position sociale occupée. Divers facteurs incitent ou non les adultes à participer à l'éducation et à la formation continue, dont l'âge et le statut par rapport au marché du travail. Chez les adultes en emploi, la fonction occupée dans l'entreprise et la taille de l'organisation influent sur la participation.
- La participation des adultes à la formation continue est également liée à leurs habitudes antérieures : moins une personne est formée, moins elle a tendance à suivre une formation ultérieurement.

Le principal facteur de l'expression de la demande d'éducation et de formation continue chez les adultes réside dans la culture de l'éducation, qui se construit par l'expérience antérieure des individus, positive ou négative, à l'égard de l'école. En effet, la capacité d'exprimer une demande s'inscrit dans la foulée de la scolarité initiale (Doray, Bélanger et Labonté, 2004). Le défi est donc de taille : comment stimuler l'expression de la demande quand le principal déterminant relève des expériences passées? Pour relever ce défi, il s'avère important d'examiner les conditions favorables ou défavorables à l'expression de la demande et à la satisfaction de cette dernière par une mobilisation dans une activité concrète de formation. Il faut alors considérer que la relation entre, d'une part, la scolarité initiale ou une position sociale favorable ou défavorable à la formation et, d'autre part, la possibilité de faire mention de demandes en cette matière n'est pas purement mécanique. Des expériences positives de participation à une formation au cours de la vie adulte peuvent modifier le rapport entretenu initialement avec la scolarisation.

Dans les discours sur le développement de la nouvelle économie, on souligne que, du fait de l'importance accordée désormais au savoir, aux compétences et à l'innovation, le perfectionnement des ressources humaines est devenu crucial (Betcherman, Mc Mullen et Davidman, 1998). La nouvelle économie peut signifier la prospérité. Mais pour un nombre important de personnes, elle peut surtout générer une exclusion de nature économique et sociale. L'accès du plus grand nombre à l'éducation et à la formation continue constitue de la sorte un défi de société. Encore faut-il que tous puissent exprimer une demande de formation, en ressentir le besoin, y voir un sens et en escompter des bénéfices sur plusieurs plans, notamment dans leur vie professionnelle. Malgré certains efforts insufflés par les politiques publiques et par la mise en œuvre de programmes de toutes sortes, le « marché de la formation », tel qu'il s'est constitué aujourd'hui, fait que l'accès des adultes à la formation continue demeure inéquitable. Les caractéristiques de la participation des adultes qui se dégagent des enquêtes menées sur le sujet en témoignent clairement.

L'EXPRESSION DE LA DEMANDE : D'ABORD UNE DÉMARCHÉ

Dans le *Glossaire québécois de l'éducation des adultes et de la formation continue*, l'Association des cadres scolaires du Québec propose la définition suivante de la notion d'expression de la demande de formation : « Manifestations, plus ou moins apparentes, des besoins de formation pouvant exister chez un individu, dans un groupe ou dans une collectivité » (ACSQ, 2005). L'Association conçoit l'expression de la demande comme un résultat, ce qu'elle est aussi à terme. L'intérêt du Conseil réside toutefois dans *ce qui conduit à cette expression*. Sa préoccupation porte donc moins sur l'expression proprement dite de la demande que sur *les conditions qui favorisent cette expression ou, à l'inverse, qui nuisent à son émergence et à sa satisfaction*. Il convient donc d'accorder la plus grande attention à ce qui précède les manifestations des besoins.

Selon le Conseil, l'expression de la demande d'éducation et de formation continue chez les adultes est conçue comme une démarche au cours de laquelle une personne, un collectif ou une organisation examine sa situation, se fixe un objectif, prend conscience d'une lacune que la formation peut combler, précise et formule une demande de formation en vue d'atteindre l'objectif visé.

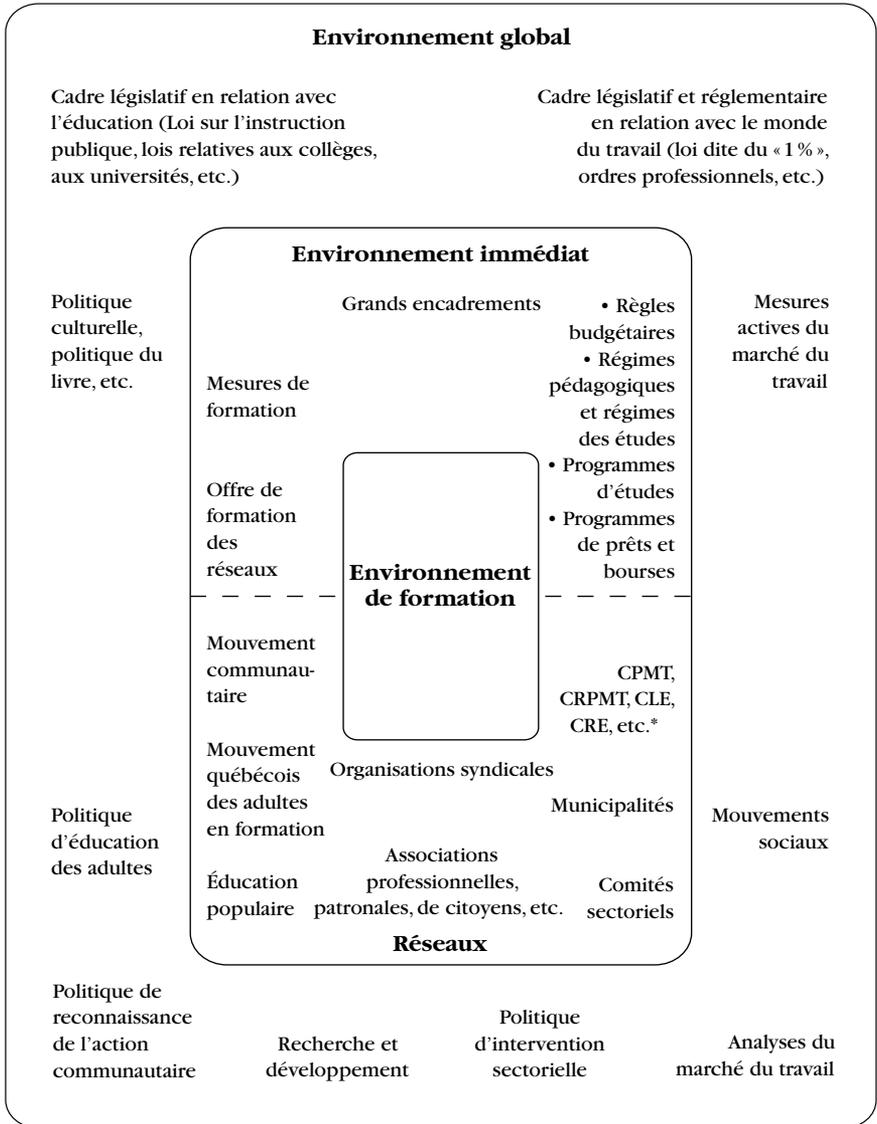
L'expression de la demande renvoie à une action. Au cours de cette démarche, dont la durée peut varier, l'adulte, le collectif ou l'organisation arrive, à terme, à nommer, à manifester et à exprimer un besoin de formation. Devant le constat d'inégalités dans la participation à la formation, on peut conclure que les manifestations plus ou moins apparentes des besoins de formation ne sont pas le propre de tous les adultes ni de toutes les organisations. Qu'est-ce qui agit sur l'expression de la demande? Qu'est-ce qui contribue à faire émerger la demande individuelle et collective, notamment celle des adultes et des groupes qui pourraient profiter de la formation mais qui, paradoxalement, n'en voient pas l'intérêt ou se heurtent à trop d'obstacles?

L'EXPRESSION DE LA DEMANDE : LE FRUIT D'UNE CONSTRUCTION SOCIALE

L'expression de la demande n'est pas une donnée objective, ayant une existence en soi et indépendante; il s'agit plutôt d'*une construction sociale issue d'un travail de négociation entre des choix personnels, des priorités collectives et des besoins de la société*. Le Conseil considère l'expression de la demande comme le résultat de la combinaison des besoins et des intérêts de divers acteurs (des adultes eux-mêmes, des milieux du travail, d'organisations liées à l'insertion sociale et professionnelle, d'intervenants de différentes organisations de la société civile et des agents de formation, dont les établissements d'enseignement, les groupes d'éducation populaire et d'action communautaire, les entreprises privées de formation, etc.). À cet égard, c'est donc en grande partie en amont de l'expression proprement dite de la demande de formation d'un adulte, d'un collectif ou d'une organisation que se situe la réflexion du Conseil. Aussi est-il nécessaire de repérer les principaux éléments qui influent sur la construction sociale de la demande individuelle et collective d'éducation et de formation continue et sur son expression.

Dans la figure qui suit, le Conseil propose sa vision des dynamiques d'établissement des besoins et d'expression de la demande d'éducation et de formation continue chez les adultes. Dans trois milieux, soit l'environnement global, l'environnement immédiat et celui de la formation, des forces, de natures différentes, exercent une influence dans le processus de repérage, d'établissement et d'expression des besoins éducatifs.

Dynamiques d'établissement des besoins et d'expression de la demande d'éducation et de formation continue chez les adultes



* CPMT : Commission des partenaires du marché du travail. CRPMT : Conseil régional des partenaires du marché du travail. CLE : centre local d'emploi. CRE : Conseil régional des élus.

L'expression d'une demande implique, de la part d'une personne, d'un collectif ou d'une organisation, une prise de conscience d'une carence que la formation pourrait combler, le sentiment que la réussite d'un projet de formation est possible et, par la suite, une mobilisation pour l'engagement dans une démarche de formation. Sous ce rapport, le Conseil estime que la prise de conscience nécessaire à l'engagement dans un parcours d'éducation et de formation continue représente un premier type de participation à un projet éducatif qui pourra s'actualiser. Plus encore, pour un nombre important d'adultes, des obstacles de diverses natures, institutionnels ou personnels, et des dispositions dissuasives constituent des freins à la participation et rendent difficile cette prise de conscience. C'est la raison pour laquelle le Conseil considère la mobilisation des adultes, des collectivités et des organisations vers l'expression de la demande de formation non seulement comme une condition préalable à celle-ci, mais comme une partie intégrante d'un processus éducatif. À cet égard, l'environnement de la formation peut exercer une influence indéniable, d'abord en amont de la démarche de formation, mais aussi au cours de celle-ci pour assurer l'atteinte des objectifs visés. Parce qu'il existe des conditions peu propices à l'expression de la demande d'éducation et de formation continue, l'environnement de la formation peut en effet jouer un rôle crucial auprès des adultes, des collectifs et des organisations.

UN ÉQUILIBRE À TROUVER ENTRE LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DE LA FORMATION CONTINUE ET LE DROIT ABSOLU DES ADULTES À LA FORMATION

Envisager la transformation du rapport qu'entretiennent des adultes et des organisations à l'égard de la formation pose la question de la responsabilité de la formation continue. À qui doit revenir l'initiative de l'éducation et de la formation continue, surtout dans un contexte où elle est socialement valorisée? S'agit-il d'un seul acte individuel ou, en complément, d'une responsabilité collective?

Dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, l'orientation privilégiant une politique éducative axée sur l'expression de la demande pose la question du droit individuel à l'éducation. On doit définir les règles de distribution pour empêcher que l'expression de la demande tombe dans les seules règles de la reproduction sociale qui a cours dans la société et sur le marché de l'éducation. Pourtant, certaines organisations, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), évitent de faire appel au droit à l'éducation et tendent à lui préférer la prise de responsabilité par les sujets (Bélangier et Federighi, 2000).

UN DANGER DE GLISSEMENT VERS LA SEULE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DE SE FORMER

Le Conseil s'est penché sur la tendance à substituer au droit à l'éducation à l'âge adulte une responsabilité qui incombe à l'adulte lui-même. Il observe ainsi un danger de glissement vers la seule responsabilisation de l'adulte à l'égard de la formation continue, ce qui conduirait, à l'extrême, à une sorte d'injonction d'apprendre. Conçue dans ce dernier pôle comme une nécessité incontournable, la formation continue est désormais requise et devrait en conséquence être assumée par les personnes.

Le discours social favorisant l'apprentissage tout au long de la vie est lié à un contexte socio-économique donné. L'interprétation des causes des problèmes éprouvés et les valeurs promues pour les résoudre colorent la lecture des enjeux. La conception d'actions publiques visant à susciter l'expression de la demande de formation n'est donc pas neutre. Elle peut prendre une tangente en faveur du droit de tous à l'éducation pour un épanouissement personnel et professionnel ou, à l'autre extrême, tendre fortement vers la seule responsabilité individuelle de se former tout au long de la vie (Maroy, 2000). L'intérêt est de savoir si un équilibre est possible entre l'exercice effectif du droit d'apprendre pour tous et la responsabilité qui incombe à la personne.

Dans l'analyse des caractéristiques de la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue, le Conseil constate une inégalité dans l'accès de même que dans la capacité de valoriser la formation et d'en escompter des bénéfices. De même, devant la capacité de « se responsabiliser », toutes les personnes ne sont pas égales. Parmi les caractéristiques qui font que les adultes ont ou non un accès plus facile à la formation continue, un trait ressort : les adultes peu qualifiés au terme de leur formation initiale participent moins à la formation continue. S'agit-il d'un manque d'intérêt et, si tel est le cas, est-il possible d'agir? Au demeurant, la tendance à rendre les adultes responsables de leur formation continue accentue le clivage, tous étant loin d'être égaux « face à une telle injonction à l'autonomie et à la responsabilité » (Vandenbergh, 2000).

Parce que toutes les personnes ne partagent pas la capacité d'exprimer une demande de formation et d'y donner suite, aborder les conditions favorisant l'expression de la demande d'éducation et de formation continue, c'est donc toucher un domaine d'enjeux de société. En effet, lorsqu'elles sont axées sur l'offre, les politiques de formation continue tendent à perpétuer l'inégalité pour ce qui est de l'accès à l'éducation. Afin que soit contrée la dérive vers la seule responsabilité que doivent assumer les adultes au regard de la formation, le Conseil fait de l'expression même de la demande de formation une question d'équité sociale.

QU'EN EST-IL DU DROIT DES ADULTES À L'ÉDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET À LA FORMATION CONTINUE ?

La question de l'expression de la demande d'éducation et de formation continue chez les adultes et les collectifs ne peut être abordée sans que soit soulevée en même temps celle des actions conséquentes à engager dans l'offre de service. Aussi apparaît-il nécessaire d'examiner ce qui encadre actuellement les possibilités d'accès des adultes aux services d'éducation et de formation. Au Québec, quelles sont les assises légales et réglementaires du droit des adultes à l'éducation et à la formation, auquel plusieurs font par ailleurs référence ?

Dans son avis, le Conseil examine, au regard du cadre réglementaire, la définition de l'éducation tout au long de la vie et ses ambiguïtés. Selon la définition proposée dans le rapport Delors (1996), l'éducation devrait s'organiser autour de quatre apprentissages fondamentaux : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre ensemble et, enfin, apprendre à être. Cette conception de l'éducation tout au long de la vie a peu à voir avec les normes juridiques qui régissent l'éducation et l'instruction publique au Québec. Le découpage proposé par la Loi sur l'instruction publique (LIP) n'est en effet pas le même. On notera que cette loi est le seul texte législatif à faire état du droit aux services éducatifs après l'âge de fréquentation scolaire obligatoire. Au surplus, pour établir des liens entre le droit à l'éducation des adultes et le droit à l'éducation tout au long de la vie, il faut s'en tenir au seul découpage de la LIP et de ses règlements : les régimes pédagogiques.

En résumé, en vertu de la LIP, le droit des adultes porte sur les éléments suivants : les adultes ont droit aux services éducatifs prévus aux régimes pédagogiques, seuls les services de formation étant gratuits; cette gratuité est assurée pour les seuls résidents du Québec; la gratuité des manuels n'est pas un droit, puisqu'elle n'est offerte qu'aux jeunes.

L'éducation tout au long de la vie ne se réduisant pas aux services de formation prévus aux régimes pédagogiques, le droit à cette éducation, dans la perspective pluridimensionnelle voulue par le rapport Delors, n'existe pas au Québec. En conclusion, il peut exister un droit moral, il peut exister un discours politique, il peut exister des politiques ou des intentions ministérielles mais pas un droit, au sens juridique, autrement que très partiellement.

Par ailleurs, le Québec a adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, que le Canada a ratifié dès les premières heures en 1976. Cela nous amène à considérer un autre découpage du droit à l'éducation, celui-là prévu par l'article 13 de ce pacte. D'une part,

on doit retenir que le Pacte établit quatre ordres de formation : le primaire; le secondaire, qui comprend la formation professionnelle; l'enseignement supérieur et l'éducation de base pour les adultes. En ce qui a trait à l'éducation des adultes, les obligations des États parties se limitent à l'éducation de base gratuite.

D'autre part, il faut savoir qu'en vertu du premier alinéa de l'article 2 du Pacte, « chacun des États parties [...] s'engage à agir [...] en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte par tous les moyens appropriés, y compris en particulier l'adoption de mesures législatives ». Dans tous les articles du Pacte, y compris ceux relatifs au droit à l'éducation, les États sont soumis à un principe général : celui de la réalisation progressive du droit. En d'autres mots, un État ne peut reculer en ce qui a trait à la réalisation d'un objectif, et certainement pas un État développé. Plus encore, un État développé ne peut effectuer un repli dans l'exercice d'un droit sous prétexte d'opportunité, de choix stratégiques ou budgétaires. Quels que soient les raisonnements avancés dans les virages de politiques, ces choix doivent être constamment et systématiquement soumis à l'examen du standard de progressivité dans la mise en œuvre d'un droit (Lamarche, 2004).

Au Québec, il faut souligner que, sur la base de considérations budgétaires, le recul possible dans l'exercice d'un droit, celui de la gratuité de certains services éducatifs, est une question qui mérite la plus grande attention. Tout d'abord, dans son principe, l'accès gratuit des adultes aux services de formation générale du secondaire a subi une première entorse avec la fermeture, au début des années 90, de l'enveloppe budgétaire allouée aux commissions scolaires. Des adultes peuvent donc ne pas avoir accès à ces services de formation si leur établissement d'enseignement a épuisé l'enveloppe budgétaire consentie. Quand ils ne mettent pas un terme à leur intention de s'inscrire dans une démarche de formation, compte tenu de cette situation, les adultes dont les noms figurent sur une liste d'attente sont au mieux contraints de différer leur projet de formation.

Ensuite, l'accès gratuit aux services de formation professionnelle et de formation technique, pour les jeunes et les adultes, pourrait être remis en question. L'Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité¹ invite à un débat ouvert et complet sur le financement de l'éducation. Selon ce groupe de travail, ce débat, pour lequel on recommande de faire appel, entre autres, à des avis d'experts, devrait porter notamment sur « les divers scénarios sur les droits de scolarité pouvant

1 Le mandat du gouvernement du Québec a été confié à l'équipe de travail présidée par M. Michel Gervais, dans la foulée du Forum des générations de l'automne 2004.

être appliqués à l'université, voire aux formations professionnelles et techniques » (Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité, 2005).

Le droit des adultes à l'éducation et à la formation continue constitue un enjeu. Selon le Conseil, cet enjeu relatif au droit des adultes de poursuivre des études en vue de l'obtention d'un diplôme de formation générale, de formation professionnelle ou de formation technique, c'est-à-dire permettant un accès au marché du travail, se formule en ces termes : il s'agit de déterminer si le droit à la gratuité des services actuellement garanti pour les jeunes qui présentent une continuité de formation doit aussi être assuré pour les adultes. Le Conseil retient le principe de l'accessibilité, d'ailleurs proposé dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Il choisit, de ce fait, d'inscrire son analyse de l'expression de la demande d'éducation et de formation continue dans une perspective d'avenir afin que la société et un plus grand nombre d'adultes puissent tirer profit de l'éducation et de la formation continue dans le contexte de la société du savoir. À cet égard, le Conseil met en avant un choix social d'accessibilité, pour le plus grand nombre, sans retour sur des acquis sociaux en cette matière.

Favoriser l'émergence égalitaire de l'expression de la demande d'éducation et de formation continue de même que l'accès aux ressources éducatives constitue un défi de taille qui suppose des actions bien en amont de la formation, dans l'environnement global comme dans l'environnement immédiat de la formation. Au premier chef, la proclamation du droit des adultes d'accéder à la formation générale tout comme à la formation professionnelle et à la formation technique conduisant à un diplôme qualifiant constitue une première orientation structurante pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'âge adulte et peut influencer l'expression de la demande. Les raisons qui amènent la reconnaissance de ce droit et la valorisation de ces formations pour les jeunes valent tout autant pour les adultes.

LES DÉFIS D'UNE STRATÉGIE VISANT LE SOUTIEN À L'EXPRESSION DE LA DEMANDE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION CONTINUE CHEZ LES ADULTES

L'analyse que fait l'Organisation de coopération et de développement économiques des mesures prises par neuf pays ayant participé à un examen thématique de l'apprentissage des adultes² fait apparaître une tendance à une meilleure reconnaissance de la demande de formation, celle-ci étant davantage considérée dans les diverses politiques. Néanmoins, peu de mécanismes institutionnels sont déterminés pour la détection des besoins de formation. La conclusion de cette analyse est importante : « L'essentiel de la formation des adultes [est] déterminé par l'offre, les programmes de formation pour répondre aux besoins des adultes se fondant dans une large mesure sur ceux du système d'enseignement institutionnel qui s'adresse aux jeunes » (OCDE, 2003, p. 86).

Qu'en est-il au Québec des pratiques des organisations d'éducation des adultes ou de celles qui sont intéressées à l'éducation des adultes et à la formation continue? Quelles sont les activités propres à faire émerger la demande de formation, particulièrement de la part des adultes qui trouvent peu ou ne trouvent pas d'intérêt à la formation continue, et celles visant à soutenir un parcours vers la réussite d'un projet éducatif? Qu'en disent les adultes interrogés sur leur propre démarche? Les entrevues individuelles et les entrevues de groupe menées dans des organisations d'éducation des adultes et de formation continue de même qu'auprès d'adultes, qu'il s'agisse de participants ou d'anciens participants à la formation, visaient à apporter une réponse à ces questions³.

Dans leurs champs d'action respectifs, une multitude d'organisations d'éducation des adultes ou d'organismes intéressés à la formation continue modèlent l'offre de services éducatifs aux adultes, agissant sur la construction de la demande éducative. Les actions qu'ils posent à cet effet et l'opinion des adultes sont examinées sous l'angle de quatre défis que comporte une stratégie visant à soutenir l'expression de la demande.

2 L'examen a été mené de décembre 1999 à novembre 2001 dans les neuf pays suivants : le Canada, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Norvège, le Portugal, le Royaume-Uni (Angleterre), la Suède et la Suisse.

3 La description des aspects méthodologiques des consultations figure à l'annexe 1 de l'avis.

Quatre défis pour favoriser l'expression de la demande :

- *Aller vers la demande*, c'est-à-dire rejoindre, écouter et mobiliser les adultes, les collectivités et les organisations qui n'entreprennent ou n'organisent aucune activité de formation, qui n'arrivent pas à se décider à le faire ou qui n'envisagent même pas cette possibilité.
- *Susciter la demande*, c'est-à-dire intervenir auprès des adultes pour leur faire prendre conscience qu'une formation pourrait leur être utile et enclencher, ce faisant, le *processus* qui les conduira éventuellement à la décision de se former.
- *Faciliter l'expression de la demande*, c'est-à-dire soutenir la décision d'acquiescer une formation en levant d'abord les obstacles à celle-ci.
- *Soutenir d'abord l'élaboration de la demande*, c'est-à-dire assurer un accompagnement afin d'aider à la construction ou à l'appropriation du projet de formation et, *par la suite, soutenir la démarche de formation vers l'atteinte des objectifs fixés*.

La démarche conduisant à l'expression de la demande, structurée à partir de ces défis, peut suggérer une conception linéaire de ce processus. Il faudrait concevoir alors la succession de ces défis dans l'ordre de leur présentation et aligner les stratégies à mettre en œuvre selon cette même séquence. L'intention est cependant tout autre; elle vise à proposer un groupement d'un ensemble de conditions pouvant contribuer à faciliter l'expression de la demande.

ALLER VERS LA DEMANDE : UN MOUVEMENT ENCORE TIMIDE DANS UNE BONNE PARTIE DES ORGANISATIONS

Les entrevues réalisées ont permis d'établir que, dans la grande majorité des *établissements d'enseignement*, on mise d'abord et avant tout sur l'offre de service et que celle-ci surdétermine la demande. Les adultes intéressés s'inscrivent aux cours et aux programmes offerts. De façon générale, il est rare que des activités de formation soient organisées en réponse à une demande individuelle ou collective, sauf pour la formation en entreprise. Les régimes pédagogiques, le régime des études ou les programmes universitaires encadrent l'offre de formation. On observe toutefois des exceptions : formations dites de courte durée ou microprogrammes. Par ailleurs, l'Université du troisième âge constitue un exemple d'offre de formation très souvent consécutive à une demande exprimée. Dans

plusieurs organisations, on mentionne le souci de rendre la formation accessible, en optant, autant que faire se peut, pour la décentralisation des points de service.

Dans le quart seulement des établissements visités, le personnel estime que des actions sont engagées en vue de faire émerger la demande de formation. Certaines personnes ont même confié que leur établissement éprouve déjà des difficultés à répondre aux demandes qui lui sont adressées. Néanmoins, la présence d'acteurs de l'éducation dans le milieu est aujourd'hui au centre des interventions. D'ailleurs, les établissements d'enseignement sont de plus en plus nombreux à investir pour assurer une présence active dans leur environnement. On vise de la sorte à établir des collaborations avec diverses organisations susceptibles de faire part de besoins de formation, exprimés ou en émergence.

Dans les secteurs d'activité économique, les responsables de la formation participent de façon soutenue aux diverses structures et sont présents dans les différents lieux où la demande de formation peut potentiellement s'exprimer. Par exemple, les répondantes et répondants en formation agricole (RFA) prennent part aux différentes manifestations pour être à l'écoute des besoins et s'enquérir de la demande : assemblées syndicales, clubs agricoles ou foires. Les responsables privilégient en outre les rencontres fréquentes avec le personnel des organisations visées, dans la région tout comme à l'échelle locale. Dans l'industrie de la construction, on multiplie les moyens pour sensibiliser les employeurs et les travailleurs à l'importance de la formation continue. Dans cette perspective, la Commission de la construction du Québec a mis en place une structure décisionnelle et consultative pour assurer une plus grande adhésion des partenaires de l'industrie, employeurs et travailleurs, aux actions relatives à la formation. Elle voit à la diffusion la plus large possible de l'information sur les activités de formation offertes et les services de reconnaissance des acquis. Les gens de l'industrie ont de plus accès à une ligne téléphonique, Info-Perfectionnement, de même qu'à un répertoire d'activités publié annuellement. Au surplus, dans les associations patronales et syndicales, l'industrie compte sur les services d'agents de promotion qui interviennent auprès des employeurs et des salariés des chantiers pour faire émerger la demande de formation continue chez les personnes qui ne l'exprimeraient pas autrement.

Parmi les initiatives visant à rejoindre les adultes et les collectifs en vue du développement d'une culture de la formation continue, la mise en place d'associations d'entreprises, sous forme de mutuelles, mérite également l'attention. L'objectif visé par une organisation communautaire visitée, maître d'œuvre du projet, est de soutenir les entreprises membres dans la réalisation de pratiques de formation continue. Avant d'en arriver à cette

étape, encore faut-il mobiliser les entreprises d'un milieu autour du défi de la formation et des avantages à en tirer. Ces actions de sensibilisation s'inscrivent dans la perspective qui consiste à aller vers la demande, pour que la demande non exprimée puisse le devenir.

Enfin, *dans des organismes d'éducation populaire et d'action communautaire* en particulier, on signale des efforts pour la tenue de rencontres de sensibilisation sur une question sociale donnée visant la population du milieu. On y traite notamment de la lutte contre la pauvreté, de l'information et de la formation sur le logement social, des droits de certaines catégories de la population. On évalue également la situation des personnes qui fréquentent ces organismes. Des entrevues individuelles ou des entrevues de groupe en vue de préciser des parcours d'intégration sociale ou professionnelle peuvent avoir un effet positif sur la demande d'éducation ou de formation.

Un constat se dégage, plus particulièrement dans les établissements d'enseignement : la plupart des organisations n'ont pas ou ont peu effectué le virage vers des actions visant d'abord l'expression de la demande individuelle et collective de formation. De façon générale, les actions posées en amont de la formation sont axées davantage sur la promotion des services, en vue de l'inscription aux activités. Pourtant, les personnes interrogées ont fait part d'une volonté de « sortir des murs » de leur organisation pour aller vers les adultes, mieux connaître leur situation et agir ainsi sur l'expression de la demande éducative. Mais on énonce un certain nombre de contraintes, d'ordre financier en premier lieu. Dans les établissements d'enseignement formel particulièrement, l'offre de cours est déterminée et limitée par le financement alloué, les règlements pédagogiques ou les normes des programmes et des mesures. De leur côté, des organismes d'éducation populaire ne sont pas exempts de contraintes, les commanditaires imposant leurs normes de reddition de comptes, particulièrement auprès des organismes d'insertion en emploi. Les succès de ces organismes sont alors mesurés à l'aune du nombre de personnes intégrées au marché du travail.

SUSCITER LA DEMANDE EN SOUTENANT D'ABORD LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

En ce qui a trait au deuxième défi qui consiste à susciter la demande de formation, la publicité et l'information sur les services disponibles ne suffisent pas à convaincre une grande partie des populations, des collectifs et des personnes qu'ils regroupent de l'intérêt comme de la

pertinence de l'acquisition d'une formation. Plusieurs facteurs sont en cause. D'abord, bon nombre d'adultes qui ont accordé une entrevue ont souligné que l'éducation et la formation sont associées à l'école, alors que, pour plusieurs, l'expérience du passage en milieu scolaire a été plutôt négative. De plus, l'offre de service ne suffit pas dans tous les cas à rejoindre ce qui mobilise les personnes dans la vie courante, ce qui les amène à agir sur leur situation, à résoudre des problèmes, à faire des projets, voire à assouvir simplement une curiosité d'apprendre et de découvrir. Pour certains, la formation proposée revêt au départ peu de sens. Elle peut même empêcher l'autoreconnaissance, voire la reconnaissance sociale de divers apprentissages résultant « de mille et une façons d'apprendre ».

Plusieurs adultes ont mentionné qu'un retour en formation avec une attitude positive leur avait permis de découvrir un goût pour l'apprentissage qu'ils ne se connaissaient pas ou un goût pour l'apprentissage en milieu formel qu'ils avaient perdu. Si tel n'est pas le cas pour tous les adultes interviewés, plusieurs ont tout de même signalé le fait que se retrouver dans un processus d'apprentissage formel était et reste ardu. Plus ils avancent en âge, plus leur décision d'étudier est le fruit d'une longue réflexion, centrée principalement sur les questions financières et la conciliation études-famille ou travail-études-famille.

Les propos recueillis reflètent les points de vue d'adultes qui ont effectué un retour aux études. Pour un nombre non négligeable d'entre eux, la décision de s'insérer dans un parcours de formation ne va pas de soi; certains s'engagent parce qu'il le faut, d'autres s'investissent parce que la formation revêt une signification. Chez plusieurs adultes du secondaire mais aussi du collégial, un fait ressort : au départ, la formation n'est pas la visée mais plutôt le moyen de réaliser un projet. Plus encore, ce projet est mal cerné, si ce n'est que par la négative : la formation sert d'abord de bouée de sauvetage dans un contexte de vie personnelle ou professionnelle difficile. Souvent, ce n'est qu'une fois la formation amorcée que naît un réel projet de formation. Comment faciliter ce passage pour donner du sens à la formation ?

Si le caractère systématique et organisé de l'activité éducative visant l'acquisition et le développement de savoirs et de compétences peut être facilement démontré dans de nombreux parcours, il est beaucoup plus occulte dans d'autres. Cette réflexion conduit le Conseil à aborder le défi qui vise à susciter la demande d'éducation et de formation continue à partir du soutien à l'élaboration d'un projet de développement personnel ou professionnel plutôt qu'à partir de celle d'un projet de formation. Que font les organisations pour enclencher, chez les adultes ou dans les entreprises, le processus qui conduira éventuellement à la décision d'amorcer une démarche de formation ? Les stratégies d'accueil des adultes et des organisations (entreprises, associations, etc.) en constituent le levier.

Par ailleurs, la question de la reconnaissance des acquis et des compétences a été fréquemment abordée, au cours des entrevues, par le personnel des différentes organisations comme par les adultes, qu'il s'agisse de participants ou d'anciens participants à la formation. On n'insistera jamais assez sur le fait que cette reconnaissance est un puissant moyen de faire le point sur ses savoirs et ses compétences, mais aussi de les valoriser et de saisir l'intérêt d'aller plus loin. On mise alors sur ce que les adultes ont acquis, en reconnaissant officiellement ces savoirs et ces compétences. À cet égard, la reconnaissance est aussi un moyen de faire prendre conscience à un adulte de sa capacité à se former si le besoin se fait sentir. À ce titre, elle s'avère une composante des conditions visant l'expression de la demande d'éducation et de formation continue et représente un pas important vers l'établissement d'un projet de formation significatif.

Les entrevues réalisées ont permis d'établir que les systèmes de reconnaissance des acquis et des compétences en place sont encore jugés inefficaces, quand ils existent. Il en est de même pour l'accessibilité à la formation manquante, qui, rendue disponible, abrégera le parcours de formation.

Du côté des adultes immigrants, c'est souvent l'amertume qui ressort de leurs propos. La non-reconnaissance de leurs diplômes et des compétences acquises à l'étranger est soulevée au premier chef : chacun veut en effet travailler dans son domaine de compétences, *a fortiori* s'il a été sélectionné par le Québec à l'étranger. D'après des propos tenus, ce passeport pour l'emploi, valorisé avant leur départ, devient caduc à leur arrivée.

Dans un autre ordre d'idées, il est à noter que, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, l'orientation professionnelle doit viser à aider les adultes à gérer de façon continue leurs parcours professionnels. L'accès à ces services doit être considérablement élargi tout au long de la vie. L'orientation professionnelle doit aussi être partie prenante d'un processus d'accueil pour soutenir la construction d'un projet de formation.

Sans qu'ils soient toujours nommés comme tels, les services d'orientation professionnelle ont été mentionnés par les adultes interrogés. On a ainsi fait part du besoin de rencontrer des professionnels de façon à « clarifier ses ambitions et [à] déterminer des projets professionnels réalistes ». On a aussi fait valoir la pertinence d'organiser « des ateliers éducatifs qui permettront aux adultes de réfléchir sur leur vie et de s'orienter en ayant une meilleure connaissance d'eux-mêmes ». Certains ont été explicites à leur façon : « On ne réoriente pas facilement sa carrière après un accident; cela ne se fait pas sans aide. »

De façon générale, les adultes interrogés intègrent l'orientation professionnelle dans les services d'accueil concernant la clarification de projets : projet de vie, projet professionnel et projet de formation. Particulièrement chez ceux et celles qui ont laissé les études depuis un certain temps, la recherche d'information s'avère primordiale.

SOUTENIR LA DÉCISION DE SE FORMER EN LEVANT LES PRINCIPAUX OBSTACLES INSTITUTIONNELS ET PERSONNELS ET EN AGISSANT SUR LES DISPOSITIONS À L'ÉGARD DE LA FORMATION

Pour passer d'une prise de conscience de l'intérêt de l'acquisition d'une formation à la décision de s'engager dans une telle démarche, il y a souvent un chemin plus ou moins long à parcourir. Des recherches ont mis en évidence un certain nombre d'obstacles institutionnels, d'obstacles personnels et de dispositions dissuasives, certes connus de ceux et celles qui ont à les affronter, mais qu'il est important de rappeler. Si tous ces éléments constituent des obstacles à la participation à la formation, ils sont aussi des obstacles à l'expression même de la demande d'éducation et de formation continue.

Des obstacles institutionnels avec lesquels il faut composer

De façon prépondérante, c'est surtout dans les établissements d'enseignement formel que des obstacles de nature institutionnelle ont été mentionnés. Du côté du personnel des établissements, c'est dans la structure même du financement et des modes d'organisation de la formation que résident les principaux empêchements à l'accroissement de la participation des adultes. Du côté des adultes, parce qu'ils sont inscrits ou ont été inscrits à des activités de formation, on signale des difficultés avec lesquelles on a dû composer.

Au même titre que les lacunes majeures relevées dans les services d'accueil et dans la reconnaissance effective des acquis et des compétences, trois sujets, perçus comme autant d'obstacles, ont été soulevés par une grande partie du personnel des établissements. Un premier obstacle tient aux logiques différentes qui président à la constitution des enveloppes budgétaires allouées à la formation continue. Un deuxième a trait au mode de financement de la formation générale au secondaire. D'autres enfin sont d'ordre pédagogique et concernent la présence massive des jeunes adultes dans les classes, les stratégies d'enseignement et d'apprentissage mises en œuvre de même que le temps de présence obligatoire en classe pour certains adultes.

Des intervenantes et intervenants d'organismes d'éducation populaire et d'action communautaire, pour leur part, font ressortir un obstacle qui gêne grandement l'accompagnement de chaque adulte selon sa situation personnelle, les difficultés auxquelles il a à faire face, ses objectifs plus ou moins clarifiés au départ et son cheminement. Cet obstacle réside dans les normes déterminées par un organisme extérieur, Emploi-Québec, qui compliquent les interventions de ces groupes populaires selon une démarche qui est au cœur de la philosophie de l'éducation populaire et de l'action communautaire.

Des obstacles personnels qui dépassent en grande partie le cadre d'intervention des organismes d'éducation mais qui doivent néanmoins être considérés

Viser la croissance de la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue oblige à prendre en considération leur situation de vie. Des contraintes objectives se posent en effet de façon déterminante. Deux publications québécoises récentes (Bélanger et Voyer, 2004; Lavoie et autres, 2004) portant sur l'aide à l'expression de la demande éducative et sur les obstacles à la participation des adultes à la formation continue ont mis en évidence les conditions de vie qui représentent des freins indéniables à l'engagement dans un tel parcours. Avec des variantes somme toute mineures, les deux recherches mettent en évidence les mêmes constats : les conditions matérielles précaires de plusieurs adultes; la difficile conciliation travail-études, famille-études et travail-famille-études; l'éloignement des lieux de formation. Pour leur part, dans leur analyse des obstacles à la participation des adultes peu scolarisés, Lavoie et ses collaborateurs (2004) accordent aussi une attention particulière à la nature et aux conditions du travail. Pour les personnes peu scolarisées ayant participé à cette recherche, le contexte de travail dans des métiers souvent non spécialisés ne constitue pas un incitatif en faveur de la formation : on apprend sur le tas et les employeurs sont peu enclins à soutenir la formation.

Les résultats des entrevues réalisées dans le cadre des travaux du Conseil révèlent les mêmes obstacles personnels. Mais l'un d'eux ressort avec beaucoup plus d'acuité : la situation financière précaire de plusieurs adultes. Le fait de le rappeler permet de réaffirmer l'importance de ce facteur dissuasif pour ce qui est de la participation, non seulement pour des personnes qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires, mais aussi pour des adultes plus scolarisés.

Des dispositions dissuasives au regard de la formation

L'étude de Lavoie et de ses collaborateurs s'intéresse aux obstacles liés aux dispositions des personnes peu scolarisées. Six aspects principaux ressortent : « Ainsi, les rapports qu'entretiennent les adultes peu scolarisés à l'égard des pratiques de lecture et d'écriture, les expériences scolaires éprouvantes et certaines perceptions par rapport à l'école et la formation, la perception négative de soi au plan de l'intelligence et de l'apprentissage, l'avancement en âge, les retombées lointaines de la formation ainsi que l'absence de culture de formation sont des éléments essentiels à prendre en compte en ce qui a trait aux aspects dispositionnels des obstacles à la participation » (Lavoie et autres, 2004).

Les résultats des entrevues tenues dans le cadre des travaux du Conseil ne permettent pas de donner un poids aussi important aux dispositions dissuasives représentant une barrière à la formation. Étant donné l'existence de l'étude citée plus haut, le Conseil n'a en effet pas jugé à propos d'étendre la recherche aux adultes peu alphabétisés. C'est donc sur d'autres groupes de la population adulte que son attention s'est portée. Toutefois, si certains facteurs de dissuasion ont été mentionnés par les adultes interviewés, ils ont la plupart du temps été évoqués de manière positive, une fois donc la barrière traversée. Par exemple, le passé scolaire de certains, inscrits au secondaire ou au collégial, ne les encourageait guère à entreprendre une formation, surtout dans un cadre formel. Mais ce souvenir est en quelque sorte revu à la lumière d'un retour aux études certes non exempt d'embûches, mais néanmoins porteur d'espoir de réussite. On en arrive donc à redorer l'image de la fréquentation scolaire, à partir d'une nouvelle expérience entreprise depuis plus ou moins longtemps. Ainsi, au sujet de la conception de l'apprentissage à l'âge adulte, les personnes inscrites au secondaire et au collégial s'entendent généralement pour dire que l'école n'est pas, et de loin, le seul lieu d'apprentissage. À l'âge adulte, on choisit l'école parce qu'on a besoin d'un diplôme pour avancer, pour progresser.

Cette conception revisitée de l'éducation et de la formation continue, particulièrement dans un parcours d'éducation formelle, est donc possible si la reconnaissance et la promotion du droit d'apprendre à tout âge sont assurées et que les adultes disposent d'une information suffisante pour envisager d'amorcer une démarche éducative.

DÉVELOPPER ET MAINTENIR LA MOTIVATION DES PERSONNES TOUT AU LONG DE LEUR DÉMARCHE DE FORMATION PAR UN SOUTIEN APPROPRIÉ ET UN ACCOMPAGNEMENT

Le retour aux études dans un cadre formel s'avère une période difficile pour beaucoup d'adultes. Si, dans certaines organisations, des efforts sont faits pour laisser aux personnes une brève période d'adaptation, plusieurs participants déplorent le fait que, trop souvent, ils sont lancés dans la mêlée, laissés à eux-mêmes avec comme seul soutien celui des adultes qui vivent la même réalité que la leur. Au dire de plusieurs participants, les quatre, cinq ou six premières semaines ont été une étape d'adaptation particulièrement ardue au cours de laquelle doutes et craintes sur leur capacité de réussir occupaient le centre de leurs préoccupations, s'ajoutant pour certains à la tension générée par une situation financière fragile. Le milieu de formation doit donc se soucier de maintenir la motivation des adultes.

Le Conseil insiste sur l'importance d'aider l'adulte à trouver du sens à la formation qu'il décide d'entreprendre. Or, surtout lorsque la fin du parcours de formation envisagé est lointaine, le lien entre ce projet éducatif et le projet de développement personnel ou professionnel qu'on s'était fixé au départ n'est pas pour autant une évidence au moment d'entreprendre la formation, *a fortiori* lorsque le parcours s'allonge. Les entretiens avec les adultes ont permis de dégager ce constat pour une majorité de personnes inscrites en formation générale au secondaire, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, pour des adultes qui suivent une formation collégiale ou même une formation universitaire.

L'importance de l'accompagnement en cours de formation est aussi ressortie des entrevues. Quel que soit le lieu de formation, plusieurs des personnes interrogées ont mentionné qu'il faut trouver les moyens d'amener les adultes à prendre confiance en leur capacité d'apprendre. Un accompagnement centré sur l'expression de la demande de formation vise aussi à ce que la démarche de formation corresponde au projet initial. À ce titre, la participation des adultes est requise.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les efforts consentis en éducation des adultes et en formation continue, au cours des dernières années, se sont inscrits surtout dans l'aménagement de l'offre de formation, des modalités de son financement et de son organisation de même que dans des mesures visant l'accessibilité pour un plus grand nombre d'adultes. S'il faut, à juste titre, se réjouir des résultats atteints, notamment au regard de l'éventail de l'offre d'éducation formelle et non formelle, il faut aussi convenir que, généralement, l'offre de service répond principalement aux besoins connus et exprimés.

Afin non seulement de maintenir la participation des adultes, des collectivités et des organisations qui s'engagent en formation continue, mais aussi d'élargir cette participation, le Conseil formule quatre idées-forces qui servent de fondements aux recommandations qu'il présente :

- la reconnaissance officielle et la promotion du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue;
- l'actualisation de la politique gouvernementale en ce domaine et l'inclusion des collèges et des universités pour qu'ils contribuent à sa mise en œuvre;
- la mobilisation des organisations pour la promotion de l'éducation des adultes et de la formation continue;
- une vision de l'accueil de la demande individuelle et collective qui ne soit pas assujettie à une fin d'inscription en formation.

Ces idées-forces sont susceptibles de favoriser un développement de l'éducation des adultes et de la formation continue centré sur l'expression de la demande, pour le plus grand bénéfice personnel et professionnel des adultes tout autant que de la société québécoise.

Les défis qui se posent à l'État et aux organisations visées, pour ce qui est de favoriser l'expression de la demande, sont certes considérables et appellent à des changements importants, mais le Conseil estime qu'ils peuvent être relevés. Afin de guider les actions en ce sens, il soumet les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 1

Dans la conclusion du chapitre 2 du présent avis, le Conseil a affirmé que la proclamation du droit des adultes d'accéder à la formation générale de base tout comme à la formation professionnelle ou technique conduisant à une qualification constitue une orientation structurante pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'âge adulte, et peut influencer sur l'expression de la demande. Le Conseil a allégué que les raisons qui motivent la valorisation de ces formations pour les jeunes valent tout autant pour les adultes.

En mettant en avant le principe de l'accessibilité à l'éducation et à la formation continue, le Conseil a souligné le fait que reconnaître et promouvoir le droit des adultes en cette matière, c'est lancer un puissant message pouvant influencer sur l'expression de la demande et produire un effet sensible sur une participation élargie à la formation continue. C'est ce qui l'a conduit à formuler, dans la section précédente, une idée-force relative à l'adoption d'une stratégie axée sur la reconnaissance et la promotion du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue.

Encore faut-il circonscrire ce droit et examiner en profondeur les conditions à mettre en place pour en assurer l'exercice. Le Conseil juge nécessaire de procéder à cet examen de manière systématique et approfondie. Cet examen devra en outre permettre de statuer sur la responsabilité qui devrait incomber à divers acteurs, particulièrement à l'État, aux entreprises et aux adultes eux-mêmes.

Considérant que la reconnaissance du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue représente un message porteur pour la valorisation de l'éducation tout au long de la vie;

considérant les constats statistiquement démontrés d'une participation à l'éducation et à la formation continue qui varie selon les groupes de la population adulte, en raison notamment du statut socio-économique;

considérant que l'émergence égalitaire de l'expression de la demande de formation et l'accès aux ressources éducatives constituent un défi qui suppose des actions en amont de la formation, à commencer par la reconnaissance du droit des adultes en cette matière;

considérant que le droit de toute personne à l'instruction publique est actuellement assujéti, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, aux termes définis dans la Loi sur l'instruction publique;

considérant que la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue s'effectue aussi, dans le système d'éducation formelle, à l'enseignement supérieur sans que le statut d'adulte soit précisé;

considérant que la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue s'effectue aussi dans une multiplicité d'autres lieux et sous diverses formes;

considérant que les nouveaux modes d'organisation du travail font apparaître de façon constante des besoins de formation continue chez les travailleuses et les travailleurs et que l'entreprise, parce qu'elle en tire profit, doit exercer une responsabilité à cet égard;

considérant que la reconnaissance du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue constitue un message clair de valorisation et de promotion de l'équité;

considérant enfin que cette reconnaissance du droit suppose d'en cerner avec précision les conditions et les limites d'exercice;

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, coprésidents du Comité de suivi de l'implantation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, de procéder à : 1) l'examen approfondi du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue; 2) l'établissement des conditions qui le rendront effectif.

RECOMMANDATION 2

Le gouvernement du Québec a fait le choix de se donner une politique d'éducation des adultes et de formation continue portée par tous les partenaires visés. Il a en outre fait de l'émergence de l'expression de la demande de formation la visée centrale de sa politique. Or, susciter et encourager l'expression de la demande, surtout auprès des adultes, des collectivités et des organisations qui n'ont pas l'habitude de la formation ou une tendance à cet égard, suppose des activités soutenues de sensibilisation à l'importance et aux bénéfices de la formation continue dans divers milieux. Il importe aussi de veiller à ce que l'offre de formation réponde aux aspirations soulevées de la sorte, dans un souci de cohérence.

Considérant que la culture de la formation continue est loin d'être ancrée dans tous les milieux;

considérant que le maintien du marché de la formation dans son état actuel risque fort de perpétuer la tendance selon laquelle les personnes et les organisations plus favorisées bénéficient de la formation;

considérant qu'il faut en conséquence favoriser l'accès du plus grand nombre à l'éducation et à la formation continue, dans une visée d'universalité et d'équité sociale;

considérant qu'une expression plus égalitaire de la demande de formation des adultes exige des actions soutenues de sensibilisation et de valorisation de la formation continue;

considérant que des campagnes nationales de promotion de la formation de base et de la formation continue de la main-d'œuvre sont réalisées depuis 2002, que leur effet ne peut être escompté à court terme et que la continuité de ces actions est donc nécessaire;

considérant que, dans la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, le gouvernement du Québec affirme que l'État a une fonction majeure à exercer et qu'il confirme sa responsabilité centrale en cette matière et son rôle de gardien de l'équité;

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale de profiter de toutes les circonstances pertinentes pour réaffirmer que l'État québécois entend jouer un rôle central dans la valorisation et la promotion de l'éducation des adultes et de la formation continue. Il leur recommande de façon spécifique de tenir compte de ce rôle dans les politiques et les règles de financement en soutenant, en conséquence, les organisations qui agissent en éducation des adultes et en formation continue.

RECOMMANDATION 3

Au cours de consultations menées par le Conseil, l'existence d'enveloppes budgétaires fermées, dont le montant est prédéterminé, en formation générale des adultes au secondaire et en formation continue au collégial a été soulevée de façon constante. L'accès gratuit des adultes aux services de formation générale au secondaire subit en effet une entorse importante. En outre, les chiffres exposés dans l'avis avis révèlent que de nombreux adultes ne peuvent s'inscrire à des programmes de formation continue conduisant à une attestation d'études collégiales. Au surplus, les règles budgétaires ne prévoient pas le financement de la formation professionnelle à temps partiel au secondaire et celles en vigueur dans les collèges limitent cet accès.

Considérant que le droit des adultes d'accéder au diplôme d'études secondaires doit être effectif;

considérant que l'existence de listes d'attente dans les collèges pour l'inscription à un programme menant à une attestation d'études collégiales et que l'offre restreinte de formation à temps partiel ont pour effet de laisser insatisfaite une demande de formation, contredisant dans les faits la visée d'une politique gouvernementale axée sur l'expression de la demande d'éducation et de formation continue;

considérant que les limites de l'accès des adultes à la formation continue à temps partiel constituent un frein à la participation à cette formation, notamment pour les adultes en emploi;

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de consentir des enveloppes budgétaires ouvertes pour la formation générale au secondaire et la formation continue, à temps plein et à temps partiel, au collégial à des fins de qualification. Le Conseil recommande aussi d'assurer l'accessibilité de la formation professionnelle à temps partiel au secondaire.

RECOMMANDATION 4

Le Conseil a souligné l'écart important qui existe entre le nombre d'adultes moins scolarisés et le nombre d'adultes en formation. À l'évidence, la demande de formation d'un grand nombre d'adultes ne s'exprime pas dans tout son potentiel. Ce constat mérite toujours la plus grande attention. Le défi, colossal, est au cœur de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de même que du plan d'action y afférent, et il doit le demeurer sans doute encore pendant longtemps. Toutefois, l'expression de la demande d'éducation et de formation continue des adultes plus scolarisés et leur participation réelle à la formation ne peuvent être pour autant délaissées. En éducation formelle, la baisse de l'effectif adulte observée dans les collèges et les universités est aussi préoccupante.

Considérant que le développement d'une société du savoir requiert aussi la participation des adultes plus scolarisés à la formation continue et que l'expression de leur demande de formation doit être soutenue et satisfaite;

considérant que ni la Politique ni le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue ne prévoient de mesures propres à l'enseignement supérieur, si ce n'est en ce qui concerne la reconnaissance des acquis et des compétences de même que de la formation de courte durée dans les collèges;

considérant que le Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, rendu public en 2002, se situe sur un horizon de cinq ans;

le Conseil recommande d'élargir dès maintenant la portée de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et du plan d'action y afférent afin d'associer de façon explicite les collèges et les universités à l'ensemble des chantiers, en apportant une attention particulière aux actions visant l'expression de la demande des adultes plus scolarisés de même qu'une offre de service conséquente.

RECOMMANDATION 5

Comme le Conseil l'a affirmé, aller vers la demande de formation par une reconnaissance du droit des adultes à l'éducation et à la formation continue de même que par une stratégie collective de promotion de l'intérêt pour l'apprentissage peut influencer à terme sur les dispositions individuelles à l'égard de la formation. Pourtant, l'émergence significative d'une demande portant en germe un projet de formation ne s'ensuit pas pour autant d'une manière automatique. Des interventions ciblées sont requises auprès des adultes et des organisations en vue de favoriser une prise de conscience à l'égard de l'intérêt de la formation à diverses fins et d'enclencher de la sorte un processus pouvant éventuellement conduire à la construction d'un projet de formation.

Considérant qu'avant qu'un adulte prenne la décision d'entreprendre une formation, il faut d'abord qu'il y trouve du sens;

considérant que la clarification d'un projet de développement personnel ou professionnel peut amener plusieurs adultes à trouver du sens à la formation pour la réalisation de ce projet;

considérant que, pour favoriser l'expression de la demande et maintenir la motivation des adultes, les enquêtes conduites par le Conseil ont révélé l'importance, pour les adultes, de services d'accueil intégrant des services d'information, d'établissement d'un bilan en vue de l'exploration et de l'identification des acquis, de reconnaissance des acquis et des compétences, d'orientation et d'accompagnement;

considérant que des travaux importants ont été réalisés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de renouveler de tels services dans les commissions scolaires et qu'il faut miser sur les résultats de ces travaux;

considérant que les services d'accueil, y compris les services d'information, d'établissement d'un bilan, de reconnaissance des acquis et des compétences, d'orientation et d'accompagnement, doivent être distincts des services d'insertion dans une démarche de formation et d'inscription dans un programme donné;

considérant que ces services devraient être mis en place dans un souci d'accessibilité et de proximité, avec un objectif d'optimisation des ressources et selon des modalités convenues entre les partenaires visés dans chaque milieu;

le Conseil recommande la mise en place, avec le financement approprié, de services d'accueil et d'accompagnement intégrant une information, un bilan, la reconnaissance des acquis et des compétences, une orientation et un accompagnement dans les commissions scolaires, les collèges et les universités, en tenant compte des adaptations requises selon l'ordre d'enseignement.

RECOMMANDATION 6

Considérant que, dans la perspective proposée par le Conseil, l'accueil et l'accompagnement sont tout aussi requis dans les organismes d'action communautaire et d'éducation populaire, notamment dans les organismes communautaires de développement de l'employabilité, et dans les organismes d'alphabétisation populaire autonome;

considérant que les organismes sont déjà tenus de rendre des comptes dans l'utilisation des ressources financières publiques qui leur sont allouées et que les modalités de reddition ne doivent pas être alourdies indûment;

le Conseil recommande que les organisations qui subventionnent ces organismes, dont Emploi-Québec, reconnaissent la pertinence de ces services à caractère proprement éducatif et en tiennent compte dans les ressources financières accordées tout comme dans les modalités de reddition de comptes auxquelles sont soumis ces organismes.

RECOMMANDATION 7

Considérant que, parmi d'autres ministères et organismes gouvernementaux, Emploi-Québec occupe un rôle majeur dans la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, étant donné les interventions nécessaires en matière de développement de la main-d'œuvre;

considérant que, dans le cadre de la mesure de formation de la main-d'œuvre, pour ce qui est du volet relatif aux individus, la mission d'Emploi-Québec est d'aider les personnes à intégrer le marché du travail et de favoriser l'équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;

considérant que le respect et la poursuite de cette mission ne sont pas incompatibles avec le principe qui consiste à inscrire les adultes au centre de la construction de leur projet d'intégration au marché du travail et d'inscription dans une démarche de formation y conduisant;

considérant qu'Emploi-Québec, par son réseau de centres locaux d'emploi, offre également des services dits d'accueil et de référence et que le plan d'action qui accompagne la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue prévoit que ces services soient harmonisés à ceux du réseau scolaire;

considérant qu'en dépit des actions de formation et de perfectionnement réalisées par Emploi-Québec afin que l'approche d'intervention des agents d'aide à l'emploi de son réseau favorise l'accompagnement des adultes, les résultats des travaux menés en vue de la préparation du présent avis mettent en évidence des lacunes dans la relation qu'entretiennent les agents d'aide à l'emploi et les adultes clients;

le Conseil recommande à Emploi-Québec d'intensifier les actions de formation et de perfectionnement du personnel des centres locaux d'emploi et de valoriser les échanges de collaboration avec les organisations de formation vers lesquelles les adultes sont dirigés.

RECOMMANDATION 8

Les milieux de l'éducation des adultes et de la formation continue sont unanimes : la reconnaissance des acquis et des compétences constitue un puissant levier de la formation continue et une assise solide pour l'expression de la demande. Comme le fait le Conseil dans un avis publié en 2000 et portant sur la reconnaissance des acquis, la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue y consacre un chapitre

complet et des mesures du plan d'action y afférent ont permis la réalisation de travaux importants, tant dans le réseau de l'éducation que dans le milieu du travail.

Le Conseil n'est pas en mesure de porter un jugement d'ensemble sur la question puisque des travaux en cette matière sont encore en cours. Ces travaux en sont au stade de l'élaboration de dispositifs. Toutefois, les personnes ayant participé aux entrevues menées dans le cadre des travaux du Conseil ont fait ressortir la nécessité, d'une part, que la mise en place de ces services soit financée et, d'autre part, que ces services soient accessibles financièrement afin que les adultes y aient recours.

Par ailleurs, des solutions à la problématique que vivent particulièrement les personnes immigrantes ont été proposées. Elles sont cependant conditionnelles à l'engagement des milieux visés. À ce sujet, l'affectation de ressources financières suffisantes est encore soulevée.

Considérant que la mise en œuvre de la reconnaissance des acquis et des compétences est centrale dans une visée de la formation continue axée sur l'expression de la demande;

considérant que les efforts déployés pour la mise en place de services en cette matière demeureront vains si l'offre est limitée, faute de ressources;

considérant que l'offre de la formation manquante est partie intégrante d'un processus global de reconnaissance des acquis et des compétences;

le Conseil recommande d'allouer un financement approprié pour assurer, d'une part, une offre de services de reconnaissance des acquis et des compétences ainsi que de la formation manquante et, d'autre part, leur accessibilité pour le plus grand nombre, notamment les adultes moins nantis.

Le Conseil recommande en outre que les milieux de l'éducation et du travail assurent la reconnaissance réciproque des divers titres, certificats ou diplômes décernés de part et d'autre.

Le Conseil recommande enfin que la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences réponde aux besoins particuliers de la population immigrante.

RECOMMANDATION 9

Orienter le développement de l'éducation des adultes et de la formation continue en favorisant l'expression de la demande oblige à des actions conséquentes dans l'offre de service. Le Conseil a fait valoir que la formation continue est au cœur du développement socio-économique des sociétés et que les besoins en cette matière iront en s'accroissant.

Considérant que les besoins de formation continue ne sont pas une réalité passagère;

considérant que les actions visant une expression élargie de la demande d'éducation et de formation continue obligent à s'assurer que l'offre de formation s'ensuive;

considérant que l'équité dans l'accès des adultes à la formation constitue un enjeu social dans un cadre budgétaire forcément limité;

considérant que l'accessibilité financière à la formation continue constitue en soi un objet d'étude complexe;

considérant que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études peut saisir le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de questions relatives à l'accessibilité financière aux études;

le Conseil recommande que le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études produise un avis sur l'accessibilité à l'apprentissage tout au long de la vie, en privilégiant un premier objet d'analyse, soit le soutien financier à apporter aux personnes qui sont déjà arrivées à l'âge adulte et qui entreprennent une démarche de formation qualifiante.

RECOMMANDATION 10

Dans son avis, le Conseil a mentionné qu'il est difficile de présenter un tableau d'ensemble et à jour de l'état de la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue. Tout d'abord, la fréquence des enquêtes réalisées ne permet pas d'apporter un éclairage actualisé. Ensuite, le recours à des paramètres différents pour mesurer l'importance de la participation rend non seulement laborieuses la comparaison de la situation québécoise et canadienne à celle d'autres pays, mais aussi la connaissance de l'évolution de la seule réalité québécoise.

Considérant que le Québec ne dispose pas d'un système intégré permettant de rassembler données et indicateurs afin d'établir de façon continue le portrait de la participation des adultes à l'éducation et à la formation continue;

considérant qu'il est en outre difficile d'assurer une comparaison à jour de la situation québécoise et de celle d'autres pays;

le Conseil recommande aux ministres québécois visés, notamment le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en collaboration avec les organismes concernés, d'assurer la mise en place d'un système intégré de données sur l'évolution de la participation à l'éducation des adultes et à la formation continue, en considérant la diversité des milieux et des modalités de participation.

RECOMMANDATION 11

Dans la Déclaration de Hambourg sur l'éducation des adultes (1997), les États et les organisations non gouvernementales participants se sont engagés « à mettre les adultes en mesure d'exprimer leurs besoins en matière d'apprentissage » (Institut de l'UNESCO pour l'éducation, 1997, p. 14) et ont proposé l'instauration de la Semaine des Nations Unies pour l'éducation des adultes. Quelque 35 pays y ont souscrit en organisant une semaine des adultes en formation.

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé, en 2002, à assurer, au cours des cinq années de l'horizon du Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue, l'organisation de la Semaine québécoise des adultes en formation;

considérant que cette semaine a pour objectif de valoriser l'éducation et la formation tout au long de la vie, dont la formation de base;

considérant que la tenue annuelle d'une semaine québécoise des adultes en formation peut avoir des effets sur l'expression de la demande par la valorisation du goût et de l'intérêt pour l'apprentissage;

considérant qu'avec le soutien du gouvernement, la troisième édition de la Semaine, en avril 2005, a été le fruit de l'engagement de quelque 230 organisations et a donné lieu à un rayonnement prometteur des activités programmées à l'échelle nationale, régionale et locale;

considérant que la coordination nationale de la Semaine et la tenue d'activités à l'échelle nationale, régionale, locale et sectorielle sont garantes du succès de l'événement;

considérant que, si le succès de cette semaine va croissant, notamment au chapitre de la participation de la population aux activités, le mouvement demeure à son premier envol et doit continuer d'être soutenu;

le Conseil recommande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même qu'à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale d'assurer, notamment par leur soutien financier, la consolidation de l'organisation annuelle de la Semaine québécoise des adultes en formation, au-delà de l'horizon initialement projeté de cinq ans.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS

Association des cadres scolaires du Québec (2005). *Réussir : bulletin de l'Association des cadres scolaires du Québec*, vol. 11, n° 1, octobre, 23 p.

Bélanger, Paul et Paolo Federighi (2000). *La libération difficile des forces créatrices : analyse transnationale des politiques d'éducation et de formation des adultes*. Hambourg : Institut de l'UNESCO pour l'éducation; Paris et Montréal : L'Harmattan, 345 p. (copie imprimée de la version accessible sur Internet : <http://www.unesco.org/education/uie/pdf/PaulFra.pdf>).

Bélanger, Paul et Brigitte Voyer (2004). *L'aide à l'expression de la demande éducative en formation générale et l'accueil de cette demande dans les commissions scolaires du Québec*. Montréal : CIRDEP-UQAM, 106 p.

Betcherman, Gordon, Kathryn Mc Mullen et Katie Davidman (1998). *La formation et la nouvelle économie : un rapport de synthèse*. Ottawa : Réseau canadien de recherche en politiques publiques, 117 p.

Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle (1996). *L'éducation, un trésor est caché dedans*. Paris : UNESCO; Odile Jacob, 311 p.

Doray, Pierre et Paul Bélanger (2006). *Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail sur le rapport quinquennal de mise en œuvre de la Loi sur le développement de la formation de la main-d'œuvre*. Montréal : Les auteurs, 16 p.

Doray, Pierre, Paul Bélanger et Anik Labonté (2004). « Les contours de la demande insatisfaite de formation ». Dans Paul Bélanger et autres. *Les adultes en formation : les logiques de participation : portraits de la situation*. Montréal : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, note 5, 51 p.

Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité (2005). *Rapport sur l'accès à l'éducation*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 102 p.

Haut Commissariat aux droits de l'homme. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966, entré en vigueur le 3 janvier 1976 [http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/a_ceschr_fr.htm] (1^{er} décembre 2005).

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (1997). *Éducation des adultes : la Déclaration de Hambourg, l'Agenda pour l'avenir*. Paris : L'Institut, 14p .

Lamarche, Lucie (2004). *L'éducation tout au long de la vie : les difficultés de mise en œuvre d'un droit humain à l'heure de la libéralisation commerciale des services*. Communication présentée devant la Commission de l'éducation des adultes, 26 mai.

Lavoie, Natalie et autres (2004). *Obstacles à la participation des adultes peu scolarisés à des activités de formation dans un cadre d'éducation formel et non formel*. Rimouski : Université du Québec à Rimouski; Les Éditions Appropriation, 316 p.

Maroy, Christian (2000). « Normativité des politiques de formation et transitions contemporaines : quel équilibre entre individuation et logiques collectives ? ». Dans Vincent Vandenberghe (dir.). *La formation professionnelle continue : transformations, contraintes et enjeux*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia, p. 19-37.

Organisation de coopération et de développement économiques (2003). *Au-delà du discours : politiques et pratiques de formation des adultes*. Rédigé par Beatriz Pont et autres. Paris : OCDE, 273 p.

Vandenberghe, Vincent (2000). « Préface ». Dans Vincent Vandenberghe. *La formation professionnelle continue : transformations, contraintes et enjeux*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia, p. 7-18.

Le texte complet de l'avis

En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité

de même que ses abrégés anglais et français

sont accessibles sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation :
www.cse.gouv.qc.ca

ou, sur demande, au Conseil supérieur de l'éducation

- par téléphone : 418 643-3851 (boîte vocale)
- par télécopieur : 418 644-2530
- par courrier électronique : **panorama@cse.gouv.qc.ca**
- par la poste : 1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2

Édité par le Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Québec (Québec) G1V 5B2
Tél. : 418 643-3850
<http://www.cse.gouv.qc.ca>

